Ville de SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 17 novembre 2026 à 19 h 00, au 300, rue Parent à Saint-Jérôme, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure suivante :

Numéro :	**DM-2026-20229**
Adresse :	**rues Laviolette et Castonguay**
Lot(s) :	2 139 327 et 3 523 482 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement n° 0351-000 sur le zonage
Objet :	Consiste à autoriser pour un pour **un bâtiment résidentiel** : • Que la marge avant maximum du bâtiment B.1 soit de 8 mètres, alors que la marge avant maximum autorisée est de 6 mètres; • Que la marge latérale minimum du bâtiment B.2 soit de 1,5 mètre, alors que la marge latérale minimum autorisée est de 5 mètres; • Que la marge arrière minimum du bâtiment B.1 soit de 4,5 mètres, alors que la marge arrière minimum autorisée est de 6 mètres; • Que les bâtiments ne proposent aucun retrait avant à partir des 3e étages, pour deux des façades principales, alors que la réglementation exige un retrait avant à partir du 3e étage; • Que la hauteur du rez-de-chaussée soit de 2,6 mètres minimum, alors que la réglementation exige une hauteur minimum de 3 mètres; • Qu'une partie de la hauteur des bâtiments B.1 et B.2 dépasse la hauteur maximale prescrite, pour la partie du bâtiment comprise dans le cône de visibilité encadré par «les cotes altimétriques de préservation des vues sur la cathédrale au centre-ville», et propose : - Une hauteur d'environ 6,6 mètres pour le bâtiment B.1 alors que le maximum autorisé est de 6 mètres; - Une hauteur d'environ 9,6 mètres pour le bâtiment B.2 alors que le maximum autorisé est de 9 mètres; - Une hauteur d'environ 25,6 mètres pour le bâtiment B.2, en raison de l'empiètement d'une toute petite partie du bâtiment alors que le maximum autorisé est de 9 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de ladite séance du 17 novembre 2026.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 29 octobre 2026.

La greffière de la Ville,

Marie-Josée Larocque

Me Marie-Josée Larocque, MAP, OMA

Pour toute information :
450 569-5000
urbanisme@vsj.ca